

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2015

Présents : MM M^{mes} Alaux, Albaladejo, Anselme, Blanc, Bressand, De Munter, Descamps, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guilleminot, Millerand, Papin, Pezzot, Saez, Trapied, Zanchetta

Procurations : Madame Carsi à Madame Alaux
Monsieur Vintillas à Monsieur Pezzot
Monsieur Sébastianelli à Madame De Munter

1 - Affectation des résultats 2014 de la Commune sur BP 2015

Monsieur le Maire propose de reporter :

- l'excédent de fonctionnement de 245 499,69 € sur la section d'investissement
- l'excédent d'investissement de 586 194,33 € sur la section d'investissement

Vote : 19 pour, 4 contre.

2 - Vote des 3 taux d'impôts (TH-TFB – TFNB)

Monsieur le maire propose des taux identiques à 2014 soit pour 2015 :

TH	TFB	TFNB
13,98%	16,01%	116,52%

Vote : accord à l'unanimité

3 - Vote du budget primitif 2015 de la commune

Le vote a lieu par chapitre pour la section de fonctionnement (avec vote des subventions une par une), et par opération pour la section d'investissement.

- **Fonctionnement – Dépenses et Recettes équilibrées à :** 1 722 652 €

Vote : Accord à l'unanimité

Vote des subventions pour les associations à la majorité

- **Investissement – Dépenses et Recettes équilibrées à :** 1 373 717,03 €

Vote : accord à l'unanimité, sauf pour les dépenses opérations «réaménagement café – ateliers municipaux » : 19 pour, 4 contre.

4 - Affectation des résultats 2014 de l'Assainissement sur BP 2015

Monsieur le Maire propose de reporter :

L'excédent d'exploitation de 21 494.46 € : sur la section d'investissement
L'excédent d'investissement de 46 295.80 € : sur la section d'investissement

VOTE : Accord à l'unanimité

5 - Vote du Budget 2015 Assainissement :

- *Exploitation – Dépenses et Recettes équilibrées à :* 108 096.14 €
- *Investissement – Dépenses et Recettes équilibrées à :* 121 646.75€

Vote : Accord à la majorité 21 pour et 2 contre

6 - Subvention 2015 crèche « Poupons Câlines »

Monsieur le maire propose de maintenir le loyer à 838,47€/mois (soit 10 061,64€/an) et la subvention municipale de 60 000 € pour l'année 2015.

Vote : Accord à l'unanimité.